# PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS M.R.C. DE L'ÎLE-D'ORLÉANS

## PROCÈS-VERBAL

À la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, tenue le lundi 2 juillet 2018 à 20 h à la salle du conseil, située dans le local 216 du centre le Sillon, 3491, chemin Royal, étaient présents les membres du Conseil : Maude Nadeau, Lauréanne Dion, Patrick Morin, Gaston Beaucage et Dominique Labbé sous la présidence de la mairesse, Lina Labbé.

Est également présent Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier.

# ORDRE DU JOUR

- 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
- 2. Adoption du procès-verbal du 4 juin 2018;
- 3. Suivi du procès-verbal;
- 4. Correspondance;
- 5. Adoption des dépenses et autorisation du paiement des comptes ;
- 6. Demande d'aide financière;
  - a) Maison des Jeunes de l'Île-d'Orléans;
  - b) Association Bénévole de l'Île-d'Orléans;
- 7. Résolution Entente intermunicipale relative à l'établissement d'un protocole local d'intervention d'urgence hors route ou en milieu isolé;
- Résolution Entente sur les services de premiers répondants entre les municipalités de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans et Saint-Jean-de-l'Îled'Orléans;
- Résolution Signature de l'entente intermunicipale pour que les boues des installations septiques de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans soient déversées dans les ouvrages de la Ville de Québec;
- Résolution Contrat d'abonnement aux services Internet haute vitesse de Vidéotron au Parc de la Tour-du-Nordet;
- Résolution Autorisation de l'acquisition d'un terrain situé sur la route d'Argentenay sous le numéro de lot 189-8;
- Résolution Appui demande de permis vente d'alcool Seigneurie de l'Îled'Orléans;
- 13. Résolution Appui au manifeste pour un site patrimonial humain et vivant :
- Résolution Augmentation de la protection d'assurances en responsabilité civile;
- 15. Varia
  - a) M.R.C.;
  - b) Rapports des activités des élus;

- 16. Période de questions;
- 17. Levée de la séance.

#### Ouverture de la séance

La mairesse constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux citoyens présents à la séance.

# 018-057 Item 1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sur proposition de Patrick Morin avec l'appui de Dominique Labbé.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

# 018-058 Item 2 Adoption du procès-verbal de la séance du 4 juin 2018

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin est adopté sur proposition de Lauréanne Dion avec l'appui de Patrick Morin.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents

### Item 3 Suivi du procès-verbal

#### Item 4 Correspondance

# 018-059 Item 5 Adoption des dépenses et autorisation de paiement des comptes

**Attendu que** le directeur général/secrétaire-trésorier a informé les membres du Conseil municipal sur l'état des dépenses effectuées et sur la liste des comptes à payer;

**Attendu que** ces informations couvrent la période depuis la séance du 4 juin 2018 jusqu'à la séance prévue en août 2018;

**Attendu que** la gestion des finances municipales est soumise aux règles établies par le règlement numéro 07-059;

### En conséquence,

Sur proposition de Gaston Beaucage, avec l'appui de Maude Nadeau,

### Il est résolu

Que les dépenses effectuées pour la somme de 99 359,64 \$ soient acceptées;

Que le paiement des comptes pour la somme de 177 317,31 \$ soit autorisé;

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites précédemment.

Marco Langlois, g.m.a.

018-060

Directeur général/secrétaire-trésorier

#### Item 6 Demande d'aide financière

# a) Maison des Jeunes de l'Île-d'Orléans

Sur proposition de Maude Nadeau, avec l'appui de Patrick Morin, il est résolu de verser la somme de 200 \$ à la Maison des Jeunes de l'Île-d'Orléans.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

# 018-061 b) Association Bénévole de l'Île-d'Orléans

Sur proposition de Gaston Beaucage, avec l'appui de Dominique Labbé, il est résolu de verser la somme de 1 000 \$ à l'Association Bénévole de l'Île-d'Orléans pour la période 2018-2019.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

# 018-062 Item 7 Résolution – Entente intermunicipale relative à l'établissement d'un protocole local d'intervention d'urgence hors route ou en milieu isolé

**Attendu que** la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1) accorde aux municipalités des pouvoirs leur permettant de répondre aux besoins municipaux dans l'intérêt de leur population;

**Attendu que** toute municipalité locale a compétence dans certains domaines, dont celui de la sécurité et des interventions d'urgence hors du réseau routier;

**Attendu que** les municipalités faisant partie intégrante de cette entente désirent la mise en place d'un protocole local d'intervention d'urgence (PLIU);

**Attendu qu'**une entente intermunicipale doit être signée afin de permettre aux services incendie de Sainte-Famille d'intervenir sur le territoire d'autres municipalités, en fonction du PLIU;

**Attendu que** la brigade de pompiers volontaires de la municipalité de Sainte-Famille possède la formation nécessaire de Premier répondant (PR 2) ainsi que le matériel d'urgence adéquat;

**Attendu qu'**une entente devra être signée avec le Club de motoneiges les Sorciers, afin de les nommer bénévoles désignés;

# En conséquence,

Sur proposition de Lauréanne Dion, avec l'appui de Gaston Beaucage

#### Il est résolu

**Que** la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans adhère à l'entente intermunicipale relative à l'établissement d'un protocole local d'intervention d'urgence hors route ou en milieu isolé de la MRC de l'Île-d'Orléans;

**Que** Madame Lina Labbé, mairesse et Monsieur Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier soient autorisés à signer cette entente pour et au nom de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

018-063 Item 8 Résolution - Entente sur les services de premiers répondants entre les municipalités de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans et Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans

**Attendu que** la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans désire offrir des services de premiers répondants sur son territoire;

Attendu que les municipalités voisines de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans et de Sainte-Famille Île-d'Orléans qui étaient en mesure d'offrir des services de premiers répondants sur le territoire de Saint-François avaient été sollicitées;

Attendu qu'une entente a été conclue avec la Municipalité de Saint-Famille ;

Attendu que cette entente s'applique à l'ensemble du territoire de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans;

**Attendu que** la Municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans est maintenant prête à offrir les services de premiers répondants dans le secteur sud de la Municipalité;

Attendu que la conclusion d'une entente avec Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans redéfinit la distribution des services de premiers répondants selon les mêmes délimitations géographiques que pour celui du SSI;

Attendu l'offre d'entente proposée par Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans;

**Attendu que** la signature d'une entente avec Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans aura pour conséquence un ajustement de l'entente avec Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans ;

# En conséquence,

Sur proposition de Patrick Morin, avec l'appui de Gaston Beaucage

#### Il est résolu

**Que** la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans accepte les termes de l'entente sur les services de premiers répondants entre les municipalités de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans et Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans;

**Que** Madame Lina Labbé, mairesse et Monsieur Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier soient autorisés à signer cette entente pour et au nom de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans.

**Que** la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans mandate Madame Lina Labbé, mairesse et Monsieur Marco Langlois, directeur général/secrétairetrésorier pour négocier les modifications à l'entente de service de premiers répondants avec les représentants de la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans;

**Que** ce projet d'entente modifiée sera ensuite soumis au conseil municipal pour approbation.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

O18-064 Item 9 Résolution - Signature de l'entente intermunicipale pour que les boues des installations septiques de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans soient déversées dans les ouvrages de la Ville de Québec

**Attendu que** l'entente entre la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans et la Ville de Québec pour permettre le déversement des boues des installations septiques de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans dans les ouvrages de la Ville de Québec est échue;

**Attendu que** la Ville de Québec possède toujours les équipements nécessaires pour recevoir et traiter les boues des installations septiques;

**Attendu que** pour continuer de profiter du service, la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans doit signer avec la Ville de Québec une nouvelle entente intermunicipale de services;

**Attendu que** cette entente prévoit une redevance de 28 \$ du mètre cube déversé dans les installations de la Ville de Québec;

**Attendu que** cette entente doit être conforme au règlement R.A.V.Q. 1154 de la Ville de Québec;

**Attendu que** cette entente est valide pour une période initiale de deux ans débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et se terminant le 31 décembre 2019 et qu'elle est renouvelable annuellement pour un maximum de trois années supplémentaires;

# En conséquence,

Sur proposition de Dominique Labbé, avec l'appui de Patrick Morin

#### Il est résolu

**Que** la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans accepte les termes de l'entente intermunicipale proposée;

**Que** Madame Lina Labbé, mairesse et Monsieur Marco Langlois, directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente intermunicipale pour que les boues des installations septiques de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans soient déversées dans les ouvrages de la Ville de Québec.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

# 018-065 Item 10 Résolution - Contrat d'abonnement aux services Internet haute vitesse de Vidéotron au Parc de la Tour-du-Nordet

**Attendu** les problèmes récurrents de vandalisme vécus au Parc de la Tour-du-Nordet depuis de nombreuses années ; **Attendu que** pour y remédier la Municipalité a fait procéder à l'installation d'un système de caméras de surveillance sur le site;

Attendu que l'efficacité optimale du système de caméra nécessite un accès Internet permettant l'accès 24 heures sur 24 aux enregistrements;

**Attendu que** l'ajout d'un accès Internet haute vitesse permettra d'offrir un accès WIFI aux utilisateurs du Parc;

**Attendu que** le site du Parc de la Tour-du-Nordet est isolé et requiert donc une installation unique qui implique un supplément de frais pour Vidéotron;

**Attendu que** pour obtenir le service la Municipalité de Saint-François-de-l'Îled'Orléans doit accepter d'assumer certains frais d'installation et de s'engager pour une période de trois années;

#### En conséquence,

Sur proposition de Maude Nadeau, avec l'appui de Gaston Beaucage

#### Il est résolu

**Que** la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans accepte les termes de l'entente proposée par Vidéotron;

**Que** ces termes représentent des frais de 570 \$ plus taxes pour l'installation et un abonnement de 36 mois au tarif de 69,95 \$ par mois le tout pour un engagement total de 3 088,20 \$ plus taxes;

**Que** cette somme soit financée à même l'enveloppe locale du Fonds de développement du territoire impartie à la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans selon les proportions établies au programme;

**Que** Monsieur Marco Langlois, directeur général est autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat avec Vidéotron.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

018-066 Item 11 Résolution - Autorisation de l'acquisition d'un terrain situé sur la route d'Argentenay sous le numéro de lot 189-8

**Attendu que** Madame Claire Rousseau propriétaire du terrain situé à la fin de la route d'Argentenay sur le lot 189-8 a décidé d'offrir son terrain à la Municipalité;

**Attendu que** la situation de ce terrain permettra de régler une problématique vécue par la Municipalité depuis plusieurs années pour permettre l'aménagement d'une voie de retournement au bout de la route d'Argentenay;

## En conséquence,

Sur proposition de Maude Nadeau, avec l'appui de Gaston Beaucage

#### Il est résolu

**Que** la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans accepte de faire l'acquisition de la propriété composée du lot 189-8 du rôle d'évaluation immatriculé sous le numéro 8108\_69\_1050\_0\_000\_0000 pour sa valeur nominale au rôle 2018 de 4 400 \$;

**Que** la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans accepte également d'assumer les frais de notaire et d'enregistrement de cette acquisition;

**Que** tous les frais reliés à cette transaction seront financés à même le surplus cumulé non affecté de la Municipalité;

**Que** Madame Lina Labbé, mairesse et Monsieur Marco Langlois, directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans tous les documents en lien avec cette transaction.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

# 018-067 Item 12 Résolution - Appui demande de permis vente d'alcool Seigneurie de l'Île-d'Orléans

**Attendu que** la Municipalité a été informée de la tenue de l'activité Keto Fest 2018 sur le site de La Seigneurie de l'Île-d'Orléans inc. le 4 août 2018 de 11 h à 18 h;

**Attendu que** lors de cet évènement, La Seigneurie de l'Île-d'Orléans inc. désire être autorisée à vendre des boissons alcooliques;

Attendu que pour ce faire La Seigneurie de l'Île-d'Orléans inc. doit obtenir un permis des autorités compétentes;

# En conséquence,

Sur proposition de Patrick Morin, avec l'appui de Maude Nadeau

#### Il est résolu

**Que** la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans appuie La Seigneurie de l'Île-d'Orléans inc. pour qu'une autorisation spéciale lui soit accordée pour la vente de boissons alcooliques lors de cet évènement;

**Que** la présente résolution est conditionnelle à l'engagement de La Seigneurie de l'Île d'Orléans Inc. de veiller au respect des différents règlements et des lois en vigueur.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

# 018-068 Item 13 **Résolution - Appui au manifeste pour un site patrimonial humain** et vivant

**Attendu** le dépôt à la Municipalité d'un manifeste pour un site patrimonial humain et vivant;

Attendu que ce manifeste est né d'un regroupement de citoyens de l'Île-d'Orléans désirant trouver des solutions aux problèmes vécus quotidiennement et découlant du statut de site patrimonial déclaré et de l'adoption unilatérale du Plan de conservation du site patrimonial de l'Île-d'Orléans en décembre 2017;

**Attendu que** le conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans reconnait le bien-fondé de cette démarche citoyenne;

### En conséquence,

Sur proposition de Lauréanne Dion, avec l'appui de Dominique Labbé

#### Il est résolu

**Que** la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans appuie officiellement le manifeste pour un site patrimonial humain et vivant;

**Que** la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans accepte de recueillir les signatures d'appui demandées au moyen d'une pétition préparée par le regroupement de citoyens de l'Île-d'Orléans.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

# Item 14 **Résolution - Augmentation de la couverture d'assurance** responsabilité civile

Sur proposition de Gaston Beaucage, avec l'appui de Patrick Morin

#### Il est résolu

**Que** la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans augmente la protection d'assurances en responsabilité civile municipale de 2 000 000 \$ supplémentaires pour un total de 5 000 0000 \$ pour une prime de 704 \$ plus taxes.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

### Item 15 Varia

- a) M.R.C.;
- b) Rapports des activités des élus;

### Item 16 **Période de questions**

Selon les règles de régie interne du Conseil municipal, la période de questions débute à 8 h 40 et se termine à 8 h 44 pour un total de 4 minutes.

# 018-069 Item 17 Levée de la séance

La séance est levée à 8 h 44 sur proposition de Lauréanne Dion avec l'appui de Patrick Morin.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

\* En signant le présent procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.